RAPPORTS NATIONAUX

L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE EN **LE GABON**

Ce rapport de pays a été préparé par les autorités nationales dans le cadre de la publication de la FAO intitulée *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Ce rapport a été rendu disponible par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la requête de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les informations qui y sont contenues n'ont pas fait l'objet de vérifications de la part de la FAO, et les opinions qui y sont exprimées sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO ou de ses membres. Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminés ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Le Gabon, pays du bassin du Congo, à cheval sur l'équateur, est recouvert sur plus de 85% de son territoire par la grande forêt équatoriale, relativement plat et ouvert sur l'océan atlantique par un bassin côtier de plus de 800 km de long sur 20 à 300 Km de large. Le territoire, délimité à 267667 km², comprend trois grands ensembles de relief : vieux socles (plateaux cristallins du Nord-Est, massifs montagneux du Chaillu, du Mayombe, et monts de cristal), vieux bassins sédimentaires (plaines de la Ngounié et de la Nyanga, les bassins de Franceville, d'Okondja et des abeilles), bassins sédimentaires récents (plateux batéké et bassin côtier).

Sur le plan climatique, le Gabon est situé au cœur du domaine équatorial : chaleur constante, humidité élevée de l'air, précipitations abondantes et fréquentes. Cependant, la lecture des facteurs du climat du Gabon montre que les traits généraux, énumérés ci-dessus, sont loin d'être valables pour l'ensemble du pays. La combinaison des facteurs, la distribution et le rythme des précipitations permettent de distinguer trois régions climatiques : Le climat équatorial pur localisé dans la zone nord, axe Mitzic-Okondja au sein duquel nous observons deux saisons pluvieuses (septembre-décembre et mars-juin) ; Le climat équatorial de transition de la zone centrale limité au sud par une ligne partant de la baie du Cap Lopez jusqu'à Lébamba en passant par Mandji. Cette zone comprend les régions de l'Estuaire et de Booué, où existent des nuances importantes. Dans cette zone, la première saison des pluies est très importante et la saison sèche bien marquée. Le climat équatorial de transition du sud-ouest et littoral où la saison sèche dure trois à quatre mois et la pluviométrie oscille entre 1500 et 2000 mm de pluie par an.

Quant à la végétation, elle est constituée par des ensembles différents qui se distinguent au premier coup d'œil par leur physionomie dans le paysage. On dénombre environ neuf grands types de formations végétales dont six appartiennent au domaine forestier. Il s'agit de : la mangrove, la forêt inondée et marécageuse, la forêt du bassin côtier, la forêt de montagnes gabonaises, la forêt des plateaux de l'intérieur, les forêts sans Okoumé des plateaux du Nord-Est, les plantations, jachères et forêts dégradées, les steppes et les savanes.

Sur le plan démographique, le Gabon demeure un pays sous peuplé. En effet, le recensement général de la population de 2013 dénombre 1.802.728 habitants. Les causes de ce sous-peuplement sont à la fois historiques, naturelles et humaines. L'observation de la pyramide des âges montre que la population du Gabon est jeune : les moins de 25 ans représente plus de 52% de la population.

Fort de ce qui précède et avec une population limitée dans l'espace (densité de la population : 6,7 hab/km^2), le Gabon dispose d'une biodiversité faunique et floristique, riche et abondante dans ses écosystèmes forestiers et aquatiques. Au regard des engagements pris en vertu de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Gabon a élaboré et met en œuvre une stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique, afin de gérer durablement les différentes formes de biodiversité contenues dans ses écosystèmes, notamment : la biodiversité des zones marine et côtière, la biodiversité des eaux intérieures, la biodiversité forestière la biodiversité des montagnes et la biodiversité agricole.

Rappelons que selon la décision V/5 de la COP, en appendice, « La biodiversité agricole est un terme général qui englobe toutes les composantes de la diversité biologique pertinentes à l'alimentation et à l'agriculture, et toutes les composantes de la diversité biologique constituant les écosystèmes agricoles, également dénommés agroécosystèmes : la variété et la variabilité des animaux, des plantes et des micro-organismes, aux niveaux génétiques, des espèces et des écosystèmes, qui sont nécessaires au maintien des fonctions clés de l'agroécosystème, à sa structure et à ses processus ».

La biodiversité agricole est donc le résultat des interactions entre les ressources génétiques, l'environnement et les systèmes et pratiques de gestion utilisés par les agriculteurs. Elle peut être identifiée sous quatre dimensions : les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les composantes de la biodiversité soutenant les services écosystémiques sur lesquelles l'agriculture est fondée, les facteurs abiotiques et les facteurs socioéconomiques et culturels.

La biodiversité agricole offre aux humains des produits alimentaires et des matières premières pour des produits tels que le coton pour les vêtements, du bois pour le logement et le chauffage, des plantes et des racines pour les médicaments et les matériaux pour les biocarburants, ainsi que des revenus et des moyens de subsistance, incluant notamment ceux issus de l'agriculture de subsistance. La biodiversité agricole rend également des services écosystémiques comme la conservation des sols et de l'eau, le maintien de la fertilité du sol et la pollinisation, qui sont tous essentiels à la survie de l'humanité.

Le second rapport national sur la diversité biologique indique que la diversité agricole gabonaise est diversifiée et, est essentiellement constituée des plantes ou des cultures dites « traditionnelles ou locales » et des plantes ou cultures importées ou exotiques.

Echantillonnage du potentiel de la biodiversité agricole

Différents types de plantes	**Différentes plantes cultivées et leur usage**	
Plantes amylacées	L'igname, le maïs, le manioc, la patate douce, le riz, le taro, et les autres plantes amylacées du Gabon	
Plantes à épices	Le cannelier, le gingembre, les piments, le poivrier, le vanillier, le muscadier.	
Plantes à fruits, graine, noix, amandes et palmiers	Fruits sucrés ou acidulés	Les agrumes, les anacardiers, l'ananas, l'avocatier, le bananier, le carambolier, le fraisier, le goyavier, le papayer, le manguier, les résiniers, les passiflores
	Graines, noix et amandes	L'anacardier, le badamier, le kinkéliba, le colatier, le dika, le faux muscadier, le haricot, le jacquier, l'arbre à pain, le karité, le moabi, le noyer du Gabon, le safoutier et les autres plantes à graines, noix, amandes, exploitées au Gabon
	palmier	Le palmier doum, le palmier à huile, le cocotier, le rônier, le raphia
Plantes insecticides	Le derris, le pyrèthre, le tabac et autres	
Plantes légumières, condimentaires, bulbes, racines, pousses et cucurbitacées	Légumes feuilles et pousses	Les amaranthes et les célosies, les asperges, le basilic, le baselle, le choux, l'épinard, la laitue, l'oseille, le chanvre de Guinée, le persil, le

		poireau et autres.
	Fruits légumiers et condimentaires	Les aubergines, les fagaras, le gombo, les piments, les poivrons, le poivrier éthiopien, le tétrapleura, la tomate
	Bulbes et racines	L'ail, l'échalotte, l'oignon, la carotte, le radis et autres
	cucurbitacées	Le citrullus, la pastèque, le concombre, la courge, le melon, la citrouille et autre
Plantes oléifères	L'arachide, le cocotier, le palmier à huile	
Plantes à parfum	La citronnelle, le citron, l'eucalyptus, les résines à parfum et autres	

Source : tableau constitué à partir de l'ensemble des informations collectées.

Cependant, alors que l'agriculture contribue de manière significative à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, elle est également un facteur important de perte de cette biodiversité. Lorsque la biodiversité disparaît à un rythme alarmant, cette dégradation met en péril la viabilité de l'agriculture, des services écosystémiques et leur capacité de s'adapter à l'évolution de la situation, menaçant ainsi les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

Il est donc nécessaire de présenter un état des lieux de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au Gabon, en vue de la préparation de la consultation régionale en la matière, qui se déroulera du 24 au 26 mai 2016, à Addis-Abeba, en Ethiopie.

I. Évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

1.1 Situation générale

a) Rôle de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au Gabon

Les ressources génétiques disponibles pour l'alimentation et l'agriculture constituent la base de la sécurité alimentaire des populations humaines. Cependant, l'agriculture moderne vers laquelle le Gabon veut tendre, stimulé par la maximisation des rendements, peut progressivement mener à l'homogénéisation des cultures et des élevages, ainsi qu'à une vulnérabilité accrue des cultures à l'égard des agents pathogènes. Ce qui risque de faire disparaître des espèces traditionnellement cultivées au profit d'autres plus performantes et plus résistantes à court terme, alors que la diversité génétique est garante de la protection préventive des plantes dans leur écosystème.

Toutefois, dans le secteur forestier au Gabon, l'abondante biodiversité floristique a permis de développer des produits forestiers non ligneux (PFNL) pour l'alimentation et la consommation domestique. Plusieurs espèces végétales contribuent à la sécurité alimentaire et à l'artisanat, à l'instar

des produits traditionnels consommés depuis des générations comme l'odika issu de l'andok, le moabi, le safoutier, le rotin, etc.

La stratégie nationale en matière de PFNL, adoptée en 2012 au Gabon, promeut leur valorisation, afin de lutter contre la pauvreté, tout en diversifiant le panel de produits à la consommation pour le citoyen. Elle permet d'assurer également leur gestion durable, à travers un cadre légal et donne des mesures incitatives spécifiques au développement du secteur. Ces mesures devront conduire d'une part à la contribution significative de ces produits à l'économie nationale, et d'autre part au partage juste et équitable des avantages découlant de leurs utilisations, à tous les acteurs des filières inhérentes audit secteur.

Mais, les PFNL restent des ressources épuisables, qui peuvent être menacées de disparition. Ils sont pour l'essentiel récoltés en forêt naturelle, mais faute de données sur les inventaires et les niveaux de prélèvement, l'on ne saurait évaluer l'efficacité de la gestion et de la protection de ces ressources.

Globalement, au Gabon, l'agriculture reste caractérisée par l'utilisation de techniques culturales artisanales, le manque de matériel végétal et de semences améliorés, la forte intensité des attaques parasitaires et le développement important des ravageurs, le faible taux d'utilisation des intrants agricoles et le faible niveau technique des producteurs. Ce qui explique la fragilité du secteur qui peine à contribuer significativement à la production nationale.

Par ailleurs, la biodiversité faunique ouvre aussi dans le pays la perspective de développer la filière viande de brousse, dont l'objectif est de mettre en place des stations d'élevage des espèces animales sauvages pour améliorer l'offre nationale en produits carnés.

Il apparaît que les communautés rurales du Gabon dépendent de la viande de brousse pour satisfaire l'essentiel de leurs besoins en protéines animales. Depuis le début des années 60, le Gabon a connu un fort exode rural. Les populations ont quitté les zones économiquement faibles pour se rendre dans les principales villes à la recherche d'un emploi. Elles ont amené avec elles leurs habitudes alimentaires et leur préférence pour la viande de brousse, créant ainsi un marché commercial informel pour ce produit. Une étude du WWF en 1998 a estimé la consommation de la viande de brousse à environ 1000 tonnes/mois. Plus récemment, l'étude de David Wilkie et al. (sous presse) montre une augmentation de cette consommation qui se situerait entre 20 000 et 30 000 tonnes/an.

Compte tenu des enjeux liés à la gestion de la faune sauvage, il est devenu nécessaire d'élaborer des politiques qui tiennent compte des impératifs de la conservation et de la satisfaction des besoins alimentaires des populations. D'où cette initiative d'organiser une filière viande de brousse, afin de permettre aux écosystèmes de produire durablement des protéines animales pour une consommation domestique formelle.

Par ailleurs, la biodiversité, à savoir la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes au niveau des gènes, des espèces et des écosystèmes, est nécessaire pour entretenir les fonctions essentielles, la structure et les processus de l'écosystème. La préservation de la biodiversité à l'intérieur d'un agroécosystème est nécessaire pour garantir l'approvisionnement continu en biens et services qui permettent de maintenir dans le temps les équilibres écologiques. Parmi les biens et services fournis par la biodiversité, nous pouvons citer :

i) L'évolution et l'amélioration des cultures et des animaux d'élevage grâce à la sélection : l'interaction entre l'environnement, les ressources génétiques et les pratiques de gestion, qui

a lieu in situ à l'intérieur des agroécosystèmes garantit la préservation d'une gamme dynamique de biodiversité agricole et son adaptation à l'évolution des conditions ;

ii) Le soutien biologique à la production : ce soutien est fourni par les organismes qui composent la diversité biologique des agroécosystèmes. Par exemple, la faune et les micro-organismes présents dans le sol, ainsi que les racines des plantes, notamment des arbres, assurent le cycle des nutriments ; les organismes nuisibles et les maladies sont maîtrisés par des prédateurs et par les organismes assurant la régulation des maladies, ainsi que par des résistances génétiques dans les végétaux cultivés ; et les insectes pollinisateurs contribuent à la fécondation croisée des plantes cultivées ;

iii) Des fonctions écologiques plus générales : des processus écologiques utiles qui résultent des interactions entre espèces et entre les espèces et l'environnement, comme notamment l'entretien de la fertilité du sol et de la qualité de l'eau et la régulation des climats.

Finalement, la biodiversité joue incontestablement un rôle majeur dans la régulation des fonctions des agroécosystèmes, non seulement au sens strictement écologique de ses effets sur la production, mais également en ce qu'elle répond aux divers besoins des agriculteurs et de la société dans son ensemble.

b) Indiquer, parmi les systèmes de production énumérés dans le Tableau 1 ci-dessous, lesquels sont présents dans votre pays[1] et décrire brièvement chacun d'entre eux (par exemple, en indiquant la superficie cultivée, la part des petits exploitants, l'importance du système de production pour les revenus, les moyens d'existence et le bien-être des communautés rurales, etc.). [2]

Systèmes de production du Gabon.

Systèmes de production	Indiquez la présence dans le pays (O/N)	Description
Systèmes d'élevage au pâturage	Oui	Nous disposons de très peu d'informations en matière d'élevage, car les activités d'élevage sont peu développées au Gabon. Outre les quelques initiatives d'éleveurs privés (aviculture et élevage porcin) en zones périurbaines, l'activité concerne essentiellement les élevages villageois, sous équipés et peu encadrés. En ce qui concerne la viande ovine et caprine, le niveau de consommation reste très faible dans l'année. Pour ce qui est de la viande porcine, les importations sont relativement importantes (près de 4.000 tonnes par an, soit 56 % de la consommation). La consommation de viande de volaille est régulièrement en progression. Elle est couverte par les importations qui représentent près de 50 % des importations totales de produits carnés. Toutefois, le Gabon est presque autosuffisant en œufs, la couverture des besoins est assurée à plus de 87 %.
Systèmes d'élevage sans	Oui	L'activité avicole se développe dans des fermes

[1] Référence: questions 4 et 5 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux. Dans le présent tableau les systèmes de production sont agrégés (toutes zones climatiques confondues).
[2] Référence: questions 5 et 7 (Tableau 3) des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux et FAOSTAT: http://faostat3.fao.org/home/F

terre		conditionnées. En 2014, la production des œufs connaît une nette progression avec le renouvellement des installations de la ferme de Nkoltang, dans la périphérie de Libreville.
Forêts naturellement régénérées	Oui	Le Gabon est un pays forestier, dont l'essentiel du couvert végétal est régénéré naturellement. Selon le projet en cours d'inventaire forestier, le couvert forestier gabonais est estimé à 23,6 millions d'hectares, ce qui représente environ 88% du territoire du pays. Le taux annuel de déboisement est en moyenne de 1% l'an, ce qui a permis au pays d'avoir un potentiel total sur pied d'environ 2.600.000.000 m^3, un potentiel total commercialisable de près de 1.500.000.000 m3, avec 130.000.000 m^3 de potentiel commercial d'okoumé, pour un accroissement annuel courant de 3 à 5.000.000 m^3. Ces données font du pays un réservoir de carbone dont l'estimation varie entre 0,94 et 5,24 giga tonnes. Par ailleurs, la stratification du territoire est très avancée puisque environ 8.750.000 ha ont déjà été classés ou concédés, dont 1.754.000 ha ont fait l'objet des inventaires d'aménagement. En 2013, la contribution du secteur forêt au PIB s'élevait à 4% et les emplois directs et indirects de la filière bois oscillaient entre 28 et 30% des emplois du secteur moderne, soit 32.000 employés (étude SNBG, 2004).
Forêts plantées		
Pêches de capture par autorecrutement	Oui	Le Gabon dispose d'une côte longue de 850 km et son plateau continental a une superficie de 40.600 km2. Le réseau hydrographique intérieur est composé de nombreux cours d'eau navigables sur 3.000 km qui couvrent une superficie de 10.000 km2. Le pays bénéficie également d'un important réseau lagunaire (lagunes du Fernan-Vaz, d'Iguela, de N'dogo et de la Banio). Les ressources halieutiques sont abondantes et variées, elles sont estimées à environ 230.000 tonnes. Mais, le secteur de la pêche ne représente que 1,3 % du PIB en 2013 et concerne une population d'environ 22.000 personnes. Le potentiel annuel de production halieutique est estimé à 300.000 tonnes, dont 60.000 tonnes de poissons démersaux marins, soit 20% ; 200.000 tonnes de poissons pélagiques et semi-pélagiques marins, soit 67% ; et 40.000 tonnes de poissons d'eau douce, soit 13% (cellule statistiques DGPA). La consommation de poisson par personne et par an est estimée à environ 30 kg et constitue 40% des protéines animales absorbées par la population gabonaise. Selon la DGPA, la demande est estimée à 70.000 tonnes par an,

		soit un déficit de l'ordre de 30 000 tonnes, comblé à 40% par les importations. En pêche artisanale maritime qui représente 36% de l'ensemble des producteurs en pêche, le nombre de pêcheurs en activité est de 2.420 individus soit 14% de Nationaux et 86% d'expatriés. Les femmes représentent 31%. Par contre en pêche continentale, on dénombre 5.600 pêcheurs en activité, repartis de la manière suivante : 16,65% d'expatriés et 93,35% de nationaux.
Pêches fondées sur l'élevage		
Aquaculture avec aliments d'appoint	Oui	La pisciculture de type rural existe en général par de petites unités comportant 2 à 3 étangs, dont un de barrage, servant de réserve et d'alimentation en eau, l'ensemble ne dépassant pas quelques ares (2 à 5 ares le plus souvent). Le secteur privé est représenté dans le nord (province du Woleu Ntem) par environ 300 exploitants gérant des petits bassins (1,5 à 3-4 ares, seulement quelques bassins de 6-10 ares sont en production). C'est dans la région du sud-est que se trouve la pisciculture la plus productive du Gabon, c'est SODEPAL avec 75 tonnes/an. Lors des vidanges, la récolte correspondant à des productions très faibles (de 1,2 à 1,8 tonne/ha/an) est vendue facilement, la demande dépassant de loin l'offre. Les prix sont élevés et varient de 1000 à 2000 FCFA/kg suivant le site, la quantité du poisson et l'époque de l'année (concurrence de la pêche continentale en saison sèche). La production moyenne annuelle est d'environ 178 tonnes sur 10 stations piscicoles, 89 fermes et 456 bassins. La valeur marchande est estimée à 0,267 milliards FCFA.
Aquaculture sans aliments d'appoint		
Cultures irriguées (riz)		
Cultures irriguées (autres)	Oui	L'agriculture périurbaine développe des cultures irriguées, avec des petites exploitations périurbaines composées essentiellement de cultures maraîchères et de poly cultures vivrières. Leur nombre se situe à ce jour à 851 exploitations vivrières et 140 exploitations maraîchères, qui génèrent près de 2000 emplois directs. Le développement de l'agriculture à proximité des grands centres urbains est fortement stimulé par l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD), à travers notamment ses programmes d'appui aux petits exploitants proches de Libreville, Franceville et Oyem. La contribution de ces petites exploitations à l'approvisionnement en produits agricoles

		(principalement maraîchers) des populations urbaines, notamment celle des villes citées, est en augmentation croissante. Elle se situe actuellement autour de 10%. Les agro-industries pratiquent également l'irrigation. Le programme Graine, en cours d'exécution à travers le pays, promeut les cultures vivrières, telles que le manioc et la banane, qui ont un grand besoin d'approvisionnement en eau irriguée. Depuis le début de l'année 2016, le programme annonce que près de 14000 personnes y travaillent sur des parcelles de terres allouées aux agriculteurs, d'une superficie oscillant de 4 à 7 ha. Pour accéder, l'Etat encourage les paysans à se regrouper en coopératives agricoles, en vue de réaliser des économies d'échelles et d'améliorer les revenus et les cultures à cycle long. Ce programme est financé par la société agro-industrielle Olam Gabon, qui ambitionne d'étendre l'activité sur un total de 200 000 ha et employer 30 000 personnes.
Cultures pluviales	Oui	Ce système de cultures est observable dans les exploitations de type traditionnel développées dans le secteur agricole rural qui compte environ 70.000 exploitations pour une population active de moins de 150.000 habitants. Les femmes sont la catégorie qui s'adonne plus au travail agricole. On estime que la superficie totale des terres emblavées par ce type d'exploitations est de 170.000 ha, soit 5% de la superficie totale des terres cultivables. La superficie moyenne cultivée (bien qu'elle varie fortement d'une province à l'autre) est de 1 ha, avec plus ou moins 3 à 4 personnes actives par exploitation.
Systèmes mixtes (élevage, cultures, forêts et/ou aquaculture et pêches)		
Autres (Veuillez préciser)		

1.2. État, tendances et causes de changements de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

a) Décrivez les principales caractéristiques de l'état, des tendances,[3] et des principales causes de changement[4] affectant les ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques

[3] Référence: (i) le premier et deuxième rapport sur *L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et* l'*Agriculture dans le monde*; le premier et deuxième rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et* l'*Agriculture dans le monde*; et le premier sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*; et (ii) questions 3, 11, et 20 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

[4] Référence: (i)) le premier et deuxième rapport sur *L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et* l'*Agriculture dans le monde*; le premier et deuxième rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et* l'*Agriculture dans*

dans les systèmes de production du pays identifiés dans le Tableau 1.

Systèmes d'élevage au pâturage et sans terre :

Les activités d'élevage sont peu développées au Gabon. La croissance de ce secteur reste encore très faible durant ces dix dernières années. Outre les quelques initiatives d'éleveurs privés (aviculture et élevages porcins) en zones périurbaines, l'activité concerne essentiellement les élevages villageois, sous équipés et peu encadrés. Ce qui explique le manque d'informations pertinentes sur ces systèmes d'élevage, du fait que ces activités se développent dans un cadre quasi informel.

En effet, les activités d'élevage restent dominées par la présence de petits opérateurs fermiers disséminés à travers le territoire national. Cet élevage rudimentaire et traditionnel se concentre entre autres sur les poules, les canards, les porcs et les lapins. Un petit nombre d'entre eux est suivi par l'IGAD et par la SIAT dans le cadre de l'élevage villageois. Sur le plan structurel, SIAT a repris la gestion des ranchs de la Nyanga qui se concentre dans l'élevage des bovins, tandis que les petits éleveurs se sont accrochés jusqu'en 2006.

Evolution du cheptel de bovins (en unité de tête)

Types d'élevage	**Années**				
	2005	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Cheptel des ranchs	--	1 900	2 214	4 581	7 971
Cheptel villageois*	1 916	2 114	--	--	--
Ensemble	--	4 014	--	--	--

Sources : Direction Générale des Statistiques

* Données de la province de l'Ogooué-Ivindo seulement, Service agricole provincial.

En décembre 2014, le ranch Nyanga a connu une diminution de son cheptel, soit 4 761 bêtes contre 5 097 par rapport à la même période en 2013. Cette situation de baisse des individus est imputable à la perte de quelques animaux, conjuguée avec les prélèvements destinés à la commercialisation, sans une stratégie alternative d'investissement de remplacement.

Pour les activités avicoles de la Société Meunière et Avicole du Gabon (SMAG), la production des œufs a connu une croissance de 7,5%, passant de 37 935 000 d'œufs en 2012 pour atteindre 40 813 000 d'œufs en 2014. Cette performance est la conséquence des investissements qui ont concerné le renouvellement des équipements de minoterie et les installations de la ferme de Nkoltang dans la banlieue Est de Libreville.

Forêts naturellement régénérées :

La quasi-totalité de la forêt gabonaise connaît une régénération naturelle. Cet atout naturel s'explique par le fort réseau hydrographique qui se présente par de nombreux cours d'eau qui arrosent en permanence les sols et leur donnent tous les éléments nutritifs permettant à la végétation de se développer librement, conjugué avec un climat équatorial chaud et humide propice à une évolution naturelle du couvert végétal.

Le potentiel forestier couvre 80% du territoire national, avec plus de 400 essences dont 65 constituées de bois divers sont exploitées. Notons que 10 essences seulement (Padouk, Kevazingo, Moabi, Agba, Bilinga, Iroko, Azobe, Bahia, Béli et Movingui) représentent 70% de la production des bois divers au Gabon.

le monde; et le premier sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*; (ii) l'Annexe 3 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux inclut une liste des causes de changements ainsi que leur description; et (iii) questions 44, 45 et 55 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

L'Okoumé et l'Ozigo sont les espèces les plus exploitées au Gabon et le taux de déforestation atteint 0,1% par an.

C'est le Ministère en charge de la forêt qui veille sur les intérêts de l'Etat dans le déroulement des activités forestières au Gabon. De ce fait, il contrôle et régule les activités des différents opérateurs. La loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier, fixe le cadre réglementaire précis aux engagements contractuels à prendre par les exploitants forestiers afin de préserver la ressource en bois, la biodiversité végétale et animale ainsi que les équilibres sociaux. Il redéfinit les principaux types de permis forestiers, à savoir la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD), le Permis Forestier Associé (PFA) et le Permis de Gré à Gré (PGG).

Exploitation forestière : cumul de permis accordés par type

Type de permis	**Années**				
	2005	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Permis industriels (PI)	110	110	110	131	--
Permis zone d'attraction chemin de fer (ZACF)	24	24	24	24	24
Permis forestiers aménagés (PFA)	116	125	137	248	248
Permis d'exploitation temporaire (PTE)	238	238	238	220	220
Permis coupe familiale (PCF)	238	238	238	--	--

Source : Direction Générale des Statistiques

Exploitation forestière : cumul des superficies exploitées

Superficies (en milliers d'hectares)	**Années**				
	2005	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Permis industriels (PI)	5 027,6	5 027,6	5 027,6	3 846,6	--
Permis zone d'attraction chemin de fer (ZACF)	1 306,1	1 306,1	1 306,1	1 011,5	1 011,5
Permis forestiers aménagés (PFA)	--	--	--	2 285,8	2 285,8
Permis d'exploitation temporaire (PTE)	2 768,5	2 885,5	2 904,4	1 791,8	1 791,8

Source : Direction Générale des Statistiques

Jusqu'en 2009, dans le cadre de la politique d'industrialisation du secteur bois, cette loi classe les principales activités liées à l'industrialisation dans ce secteur. Ces activités sont de trois niveaux. Le premier niveau de transformation concerne les activités de sciage, de déroulage, de tranchage et de séchage. Le second niveau de transformation comprend les activités de fabrication de panneaux et de produits standards simples, tels que les parquets et les moulures. Enfin le troisième niveau de transformation intègre les activités qui donnent lieu aux produits finis et aux composites de la menuiserie et de l'ébénisterie.

Les activités de première transformation ont été les plus usitées par les opérateurs forestiers. Dans cette optique, l'arrêté n°000641/PR/PM/MEFPR-CEPN, du 01/07/2001, donnait la possibilité, entre autres, à chaque opérateur économique du secteur bois d'exporter sa production de grumes sous réserve de transformer une partie de cette dernière au Gabon.

Depuis la décision prise par le gouvernement d'interdire l'exportation de bois en grumes, l'exploitation forestière s'est orientée vers la transformation locale de la totalité du bois d'œuvre et l'utilisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre pour de nouvelles filières de sécurité alimentaire et de développement de l'artisanat.

Dès lors, le processus d'industrialisation de la filière bois s'est poursuivi en 2014, avec la création de quatre

(4) nouvelles unités de transformation tous segments confondus. Les industries du bois comprennent trois niveaux de transformation, à savoir (i) premier niveau : sciage et déroulage ; (ii) deuxième niveau : moulures, profilés, parquets et contreplaqués ; (iii) troisième niveau : menuiserie et ébénisterie.

En 2014, les industries de transformation du bois ont enregistré de bonnes performances industrielles et commerciales. En effet, la production consolidée de tous les segments a progressé de 11,1%, pour atteindre un volume de 720 654 m^3, attribuable, entre autres, au meilleur approvisionnement des unités de transformation en grumes et à la mise en fonction des usines nouvellement installées. On a relevé l'installation de la première usine dans le segment des unités de menuiserie et d'ébénisterie. Il s'agit de la société Rain Forest Mangement (RFM), spécialisée dans la fabrication des portes et fenêtres, qui est ainsi le précurseur dans la troisième transformation du bois au Gabon. Cette société implantée au Nord-Est du Gabon occupe une superficie de 107 hectares. Elle a débuté sa production avec une capacité d'environ 50 000 m^3 de produits finis.

Toutefois, à la suite de ces activités et au regard de leur niveau de décollage, le taux de déforestation du Gabon reste toujours autour de 0,1%. Ce qui ne laisse pas observer des changements significatifs de la biodiversité forestière qui est en cours d'inventaire sur le territoire, à travers le projet d'inventaire forestier, en cours d'exécution par le Ministère en charge des forêts.

Pêches de capture

Au Gabon, trois types d'activités de pêche sont pratiqués, à savoir la pêche industrielle, la pêche artisanale maritime et continentale et la pisciculture. Globalement, l'activité de production dans la branche pêche a légèrement repris en 2009 grâce à l'activité menée au niveau de la pêche continentale (+9%) en 2009.

Dans les zones intérieures, la pêche au Gabon est pratiquée dans les eaux douces et Saumâtres. Ainsi, elle se pratique en lagunes, fleuves, rivières, lacs et marigots. Selon quelques données statistiques des captures, issues de la DGPA, les 2000 pêcheurs du domaine continental produirait environs 10.000 t/an. Dans ce segment, la pêche fluvio-lacustre détiendrait environ 75% des captures où la grande majorité de prise est constituée des Tiliapia suivis des espèces « sans noms » (Heterotis nilotis), d'origine nilotique mais introduit au Gabon à partir de la République Centrafricaine.

Evolution de la production par type de pêche

Désignation		**Unités**	**Années**				
			2005	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Effort de pêche		**jours**	**105 185**	**92 983**	**77 102**	**104 057**	**86 622**
Production		**tonnes**	**43 941**	**41 647**	**38 092**	**27 554**	**30 096**
	Pêche industrielle		11 620	9 786	7 016	5 860	3 696
	Pêche artisanale maritime		22 543	22 224	21 299	15 666	15 793
	Pêche continentale		9 700	9 512	9 653	5 911	10 481
	Aquaculture		78	126	124	117	126

Source : Direction Générale des Statistiques

Dans la pêche maritime, la société Gabon Seafood, spécialisée dans la conservation et la transformation des produits halieutiques a lancé partiellement ses activités en 2014. La production des boîtes de conserve projetée par cette société n'est pas encore effective, en raison de la faiblesse des approvisionnements en poissons. Cependant, la production des produits halieutiques, notamment les poissons frais, salés et fumés, a atteint 133 tonnes.

Aquaculture

Au niveau de l'Aquaculture, on observe un regain d'activité. Les statistiques de la DGPA, montre que la production piscicole a nettement augmentée. En effet, elle est passée de 39 tonnes en 1995 à 558 tonnes en 1999. En 2003, elle était plafonnée à 82,5 tonnes.

Les cultures irriguées et pluviales

Nous faisons ici l'état des principales productions agricoles que développe le Gabon dans ses activités agro-économiques et les tendances qu'elles dégageraient à terme.

Les cultures vivrières : La production vivrière au Gabon est assurée essentiellement par l'agriculture rurale traditionnelle. Son volume annuel est actuellement estimé à 460.000 tonnes. Le manioc et la banane sont les deux principales productions vivrières et aussi les deux principaux aliments de base. Le manioc est cultivé dans l'ensemble des provinces du pays, à part la province de l'Ogooué Maritime où la culture du bananier plantain est dominante. La production nationale de manioc est estimée à 227.000 tonnes/an et celle de la banane à 175.000 tonnes/an. Le taro, la patate douce et l'igname sont également les tubercules les plus consommés, bien que l'igname le soit dans une moindre mesure. Les régions traditionnelles de production pour ces spéculations sont celles du sud du pays. La production de taro et patates douces est estimée à 59.000 tonnes/an.

L'arachide dont la production est évaluée à 7.800 tonnes/an, constitue également une denrée largement consommée au Gabon sous forme de cacahuètes ou transformée en pâte pour la préparation des plats. L'arachide contribue également à l'amélioration de la qualité nutritionnelle du régime alimentaire des populations qui est composé principalement de féculents. Le niébé a été introduit au Gabon, notamment dans le sud du pays dans les années 80 et bien que peu cultivé et peu consommé, sa graine a la particularité d'être très riche en protéines végétales (22 à 24%). L'intensification de sa production contribuerait à l'amélioration de la qualité nutritionnelle de la ration alimentaire des ménages.

Le maïs cultivé dans l'ensemble du pays entre également dans la composition de la ration alimentaire de base des populations gabonaises, consommé en épis braisés ou en bouillie par les communautés rurales, il est le plus souvent transformé en farine et consommé sous forme de pâte dans les grandes agglomérations urbaines. Le riz est la céréale la plus consommée au Gabon, sa consommation est quasi journalière pour la grande partie des ménages du pays, en particulier des ménages urbains et périurbains. Paradoxalement, le riz n'est plus cultivé au Gabon. Introduit dans les années coloniales et post coloniales par diverses missions de coopération chinoises et Japonaises, sa culture a été interrompue depuis plusieurs décennies.

Les cultures maraîchères : Le développement des cultures maraîchères connaît actuellement un certain engouement et une intensification de leur volume de production notamment à travers les systèmes d'exploitation agricole périurbains.

Le développement de l'agriculture périurbaine et consécutivement celle de la production maraîchère a été fortement stimulée par le programme d'appui de l'IGAD. L'impact de ce programme est significatif autour des grands centres urbains du pays où on estime à 1.120 ha la superficie emblavée en cultures légumières pour une production totale d'environ 6.730 tonnes/an autour de Libreville et de 447 tonnes/an autour de Port Gentil.

Les cultures fruitières : La production fruitière notamment des agrumes bien qu'existante et relativement abondante dans certaines provinces du pays, est difficilement appréciable étant donné la rareté des statistiques sur ce type de spéculation.

La filière palmier à huile **:** Le palmier à huile est cultivé essentiellement par la société SIAT qui a repris les

actifs de l'ancienne société AgroGabon. On estime actuellement la superficie exploitée à environ 7500 ha pour une production de 45.760 tonnes en régimes de palme et de 6100 tonnes en huile brut. Cette filière de la culture du palmier à huile est renforcée par l'installation d'une autre société, Olam Gabon. Le Gabon développe les conditions de promotion d'une huile de palme durable.

La filière canne à sucre **:** Exploitée principalement dans la province du Haut Ogooué par la société SIAT, sur une superficie agricole utile d'environ 6.000 ha, dont 4.100 ha plantés. La production du sucre fait l'objet d'une progression relativement importante de 21.000 tonnes en 2001, elle voisine actuellement autour de 23.000 tonnes et satisfait à 99% les besoins du pays.

L'hévéaculture **:** L'exploitation de l'hévéa est assurée également par la société SIAT qui dispose de deux plantations dans la province du Woleu-Ntem sur une superficie totale d'environ 10.000 ha. La production de l'hévéa a chuté de près de 80%, passant d'environ 5.900 tonnes en 2001 à 1.300 tonnes actuellement.

b) Indiquez si le pays a établi des systèmes d'information nationaux sur la biodiversité associée et identifiez les composantes de la biodiversité associée qui sont le plus souvent l'objet d'un suivi.[5]

Nous comprenons que la biodiversité associée se caractérise par des espèces et ressources génétiques participant directement à la régulation et au soutien des systèmes de production. Ne disposant pas encore d'outils et de ressources fiables, nous n'avons pas encore établi des systèmes d'information nationaux sur la biodiversité associée. La consultation régionale devrait nous en édifier un peu plus, afin de compléter ses informations.

c) Énumérez dans le Tableau 2 les espèces de la biodiversité associée qui sont activement gérées dans les systèmes de production afin d'aider à fournir des services écosystémiques.

Tableau 2. Liste des espèces de la biodiversité associée qui sont activement gérées dans les systèmes de production afin d'aider à fournir des services écosystémiques.[6]

Espèces de la biodiversité associée	**Services et fonctions de l'écosystème fournis par les espèces dans les systèmes de production**
Espèce 1	NC
Espèce 2	NC

[Au besoin, insérez des lignes]

d) Indiquez dans le Tableau 3 la liste des espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires connues pour être récoltées, chassées, capturées ou cueillies dans votre pays. Indiquez le changement intervenu dans l'état de l'espèce au cours des dix dernières années (fortement croissant (2), croissant (1), stable (0), décroissant (-1) ou fortement décroissant (-2), ou non connu (NC)).

Tableau 3. Espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires dans le pays.[7]

[5] Référence: questions 28 and 75.

[6] Référence: question 27 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

[7] Référence: question 34 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

Espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires	Changement de leur état (2, 1, 0,-1,-2, NC)
Espèce 1 : Nkumu (Gnetum spp)	NC
Espèce 2 : Odika (Irvingia gabonensis)	NC
Espèce 3 : Mégaphrynium macrostachyum (Marantaceae)	NC
Espèce 4 : Raphia (Raphia spp)	NC
Espèce 5 : Résine d'Okoumé (Aucoumea klaineana)	NC

[Au besoin, insérez des lignes]

e) Si l'information est disponible, veuillez indiquer la proportion de la population du pays utilisant de manière régulière des espèces sauvages à des fins alimentaires ou nutritionnelles.[8]

Nous ne disposons pas d'informations sur la proportion de la population du pays utilisant de manière régulière des espèces sauvages à des fins alimentaires ou nutritionnelles. Mais nous pouvons affirmer que plus de deux tiers de la population pourraient utiliser ces espèces sauvages.

f) Résumez brièvement l'état, les tendances[9] et les causes de changements[10] affectant:
   - la biodiversité associée[11]: micro-organismes, invertébrés, vertébrés, plantes
   - les services écosystémiques[12]: de régulation et de soutien
   - les ressources sauvages utilisées à des fins alimentaires[13]

ENCADRÉ 1. Décrivez un ou deux exemples de mesures correctives mises en place dans le pays pour réduire les effets adverses du changement sur la biodiversité associée, les services écosystémiques et/ou les ressources sauvages utilisées à des fins alimentaires.[14]

Généralement, les mesures correctives pour réduire les effets adverses du changement sur la biodiversité sont contenues dans la loi n°007/2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise, portant Code de l'environnement.

1.3 Besoins et priorités

a) Identifiez les principaux besoins et priorités du pays en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée, les ressources sauvages utilisées à des fins alimentaires et les services écosystémiques.[15]

Les principaux besoins du pays en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont de faire un inventaire exhaustif de toutes les ressources génétiques forestières, phytogénétiques et

8 Référence: question 59 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
9 Référence: questions 21, 22, 23, 24, 29, 34 et 35 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
10 Référence: Annexe 3 et questions 9, 10, 12, 14, 44, 45 et 55 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
11 L'Annexe 1 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux donne une définition de la biodiversité associée.
12 L'Annexe 4 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux donne une définition des services écosystémiques.
13 Référence: question 34 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
14 Référence: question 19 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
15 Référence: questions 28, 48 et 49 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

zoogénétiques pour constituer une banque de données permettant de tenir un bon rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Ce qui permettra également, en matière de gestion de la biodiversité in situ et ex situ, de faire des inventaires et des recensements objectifs et d'y identifier la biodiversité associée.

II. Utilisation durable et conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

2.1 Utilisation durable

a) Listez dans le Tableau 4 les pratiques de gestion de la biodiversité et les pratiques fondées sur la diversité qui soutiennent la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les systèmes de production.

Tableau 4. Pratiques de gestion [16] et pratiques fondées sur la diversité [17] qui soutiennent la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les systèmes de production.

Système de production	**Pratiques de gestion de la biodiversité et pratiques fondées sur la diversité[18]**	**Tendances dans la mise en œuvre de ces pratiques au cours des 10 dernières années**
Cultures irriguées et pluviales	Gestion phytosanitaire de l'agro-biodiversité	La gestion phytosanitaire est assurée par l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire qui procède à des actions de police phytosanitaire sur les produits alimentaires, y compris agricoles. L'utilisation des produits phytosanitaires, bien qu'insuffisante, connaît des résultats satisfaisants au niveau de la production agricole. L'organisation de la police phytosanitaire est très exigeante sur la nature de la toxicologie.

[Au besoin, insérez des lignes]

ENCADRÉ 2. Décrivez un programme ou projet entrepris dans votre pays pour soutenir l'une des pratiques listées dans le Tableau 4 qui a été un succès.[19]

b) Donnez des exemples dans lesquels la diversité *en soi*,[20] ou son absence, [21] ont eu un effet direct sur

[16] L'Annexe 5 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux décrit toute une liste de pratiques de gestion qui soutiennent la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
[17] L'Annexe 6 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux décrit toute une liste de pratiques fondées sur la diversité qui soutiennent la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
[18] Référence: questions 52, 53 et 56 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[19] Référence: question 54 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[20] Référence: question 58 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[21] Référence: question 57 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

la productivité ; la sécurité alimentaire et la nutrition ; les moyens d'existence en milieu rural ; les services écosystémiques ; la durabilité; la résilience des systèmes de production; ou l'intensification durable.

NC

c) Listez dans le Tableau 5 des exemples dans lesquels l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a contribué à lutter contre les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes, et les catastrophes naturelles ou d'origine humaine

Tableau 5. Exemples dans lesquels l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (BAA) a contribué à lutter contre les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes, et les catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Objectif	**Description**
Utilisation de la BAA pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques[22]	La préservation de la forêt gabonaise en général et la création de 13 parcs nationaux pour la gestion de l'environnement national et mondial, en particulier, participent de la fonction de régulation du climat, à travers la séquestration et le stockage du carbone. Ce qui permet une forte atténuation des changements climatiques. Le couvert forestier offre aussi des biens et services d'adaptation aux changements climatiques. La forêt produit des espèces de la BAA sources d'énergie pour l'alimentation, sources génétiques pour les médicaments et sources d'utilisation pour d'autres usages d'adaptation aux changements climatiques.
Utilisation de la BAA pour gérer la propagation/pour contrôler les espèces exotiques envahissantes[23]	NC
Utilisation de la BAA pour prévenir les catastrophes naturelles ou d'origine humaine et / ou réduire leurs effets sur les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition [24]	NC

d) Listez et décrivez brièvement les approches écosystémiques/de la gestion des paysages terrestres et

[22] Référence: question 69 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[23] Référence: question 46 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[24] Référence: question 43 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

marins[25] qui ont amélioré la gestion et l'utilisation de la BAA dans votre pays.[26]

NC

e) Donnez des exemples d'activités entreprises dans votre pays pour conserver et utiliser les connaissances traditionnelles en matière de biodiversité associée et d'espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires.[27]

Pour l'utilisation de certains produits forestiers non ligneux, les connaissances traditionnelles sont prises en compte dans la récolte, la conservation, la transformation artisanale et la consommation. En ce qui concerne, par exemple le fruit du *« Moabi »,* sa récolte ne peut s'effectuer avec des femmes en cours de menstruations car cela est lié à des règles spirituelles traditionnelles, selon la communauté. Aussi, la plupart des espèces sont exploitées selon une saison bien déterminée dans l'année, en attendant que la production se fasse de manière naturelle et providentielle. C'est le cas de *l'irvingia gabonensis.*

f) Identifiez les possibles besoins et priorités en termes d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée et les espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires.

Les besoins ici seront de faire d'abord un inventaire exhaustif pour connaître les espèces, d'organiser les différentes filières, de vulgariser la connaissance de ces nouveaux produits exotiques, d'appuyer la recherche-développement sur ces espèces pour en identifier les niveaux de transformation possibles et la résilience aux effets exogènes.

2.2. Conservation

a) Décrivez l'état de la conservation *in situ* de la <u>biodiversité associée</u> et <u>d'espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires</u> dans votre pays[28]:
   1. Listez et décrivez la (les) initiative(s) nationale(s) de conservation *in situ* existante(s).

A l'initiative du Gouvernement, le 04 Septembre 2002, 13 parcs nationaux ont été créés, à savoir :

- **Le parc national d'AKANDA**, situé au nord-est de la capitale, Libreville (Estuaire), avec une superficie de 540 km².
- **Le parc national de BIRIGOU**, situé au sud du Gabon sur la frontière congolaise partagée entre les provinces de la Ngounié et l'Ogooué-Lolo, avec une superficie de 690 km².

[25] Le concept d'approche écosystémique englobe généralement la gestion des activités humaines, sur la base d'une très bonne connaissance des interactions et processus écologiques, de manière à assurer que la structure et les fonctions des écosystèmes sont soutenues au profit des générations actuelles et futures. Il s'agit notamment de l'approche écosystémique de la Convention sur la diversité biologique, de la planification intégrée de l'utilisation des terres, de la gestion intégrée des ressources en eaux, de la gestion durable des forêts, du Code de conduite pour une pêche responsable, de l'approche écosystémique de la gestion des pêches, etc.
- On entend par « approche de la gestion des paysages » une approche à la fois géographique et socio- économique de la gestion des ressources en terres, en eaux et en forêts qui constituent le fondement - le patrimoine naturel – pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de croissance verte inclusive. En tenant compte des interactions entre ces éléments clés du patrimoine naturel et les services écosystémiques qu'ils produisent, au lieu de les considérer séparément, nous sommes davantage en mesure de maximiser la production, d'améliorer les moyens d'existence et de réduire les impacts négatifs sur l'environnement.

[26] Référence: questions 60, 61 et 80 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

[27] Référence: questions 32, 33, 38 et 39 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

[28] Référence: questions 31 (Tableau 13) et 37 (Tableau 17) des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

- **Le parc national de l'IVINDO**, situé au centre du Gabon dans la province qui porte le même nom (Ogooué-Ivindo), avec une superficie de 3000 km².
- **Le parc national de LOANGO**, situé dans l'Ogooué-Maritime, avec 1550 m² de superficie.
- **Le parc national de la LOPE**, situé également dans la province de l'Ogooué Ivindo, avec une superficie de 4970 km².
- **Le parc national de MAYUMBA**, situé dans la province de la Nyanga, avec 80 km².
- **Le parc national de MINKEBE**, situé dans une partie du Woleu-Ntem et de l'Ogoou- Ivindo, avec 7560 km² (est le parc le plus grand du Gabon).
- **Le parc national des MONTS DE CRISTAL**, situé dans la province de l'Estuaire, avec 1200 km².
- **Le parc national de MOUKALABA-DOUDOU**, situé dans la province de la Nyanga, avec 4500 km².
- **Le parc national de MWAGNA**, situé dans la province de l'Ogooué-Ivindo, avec 1160 km².
- **Le parc national des PLATEAUX BATEKE**, situé dans la province du Haut-Ogooué, avec 2050 km².
- **Le parc national de PONGARA**, situé dans la province de l'Estuaire, avec 870 km².
- **Le parc national de WAKA**, situé dans la province de la Ngounié, avec 1070 km².

L'ensemble de ces parcs nationaux recouvrent 3 millions d'hectares, soit environ 11,25% du territoire. La création de ces 13 parcs avait pour but ultime de favoriser un développement intelligent de l'écosystème. De par sa situation en bordure de l'Océan Atlantique, le Gabon dispose de plus de 800 km de côtes, en plus d'un domaine maritime estimé à 265.000 km2. Par cette position, la zone côtière concentre près de 60% de la population et une part importante des activités économiques nationales.

2. Indiquez quelles espèces/groupes d'espèces sont conservés et dans quel(s) objectif(s).

   ND : cela doit faire l'objet d'un exercice particulier de collecte d'informations et de consolidation de celles-ci.

3. Décrivez toute initiative sous régionale/régionale existante de conservation *in situ* dans laquelle (ou lesquelles) votre pays est impliqué.

   NC

b) Décrivez l'état de la conservation *ex situ* [29] de la <u>biodiversité associée</u> et <u>d'espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires</u> dans votre pays:
   1. Listez et décrivez la (les) initiative(s) nationale(s) de conservation *ex situ* existante(s).
   2. Indiquez quelles espèces/groupes d'espèces sont conservés et dans quel(s) objectif(s).
   3. Décrivez toute initiative sous régionale/régionale existante de conservation *ex situ* dans laquelle (ou lesquelles) votre pays est impliqué.

La Conservation ex situ qui complète la conservation in situ et dont le principal avantage est de prévenir la dégradation des ressources biologiques dans leur habitat sous l'effet de divers facteurs n'est pas encore réellement opérationnelle au Gabon en raison de l'absence de jardins botaniques, de parcs zoologiques et autres structures de ce genre dans le pays.
Au titre des pratiques traditionnelles indigènes liées au culte, à la culture et autre, l'on peut citer la conservation traditionnelle des graines de maïs, d'arachide par les populations locales pour leurs

[29] Référence: questions 30 (Tableau 12) et 36 (Tableau 16) des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

plantations à venir.

c) Identifiez les possibles besoins et priorités en matière de conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée et les espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires.

2.3 Accès et échanges[30]

a) Décrivez dans le Tableau 6 les principales mesures mises en place dans le pays pour (i) réguler l'accès; et (ii) assurer le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (BAA).

Tableau 6. Description des principales mesures mises en place dans le pays pour (i) réguler l'accès; et (ii) assurer le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (BAA).[31]

Composantes de la BAA	**Description des mesures régissant l'accès à la BAA**	**Description des mesures pour la régulation du partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation de la BAA**
Ressources génétiques		
RGV		
RGAn		
RGF		
RGAq		
Biodiversité associée		
Micro-organismes		
Invertébrés		
Vertébrés		
Plantes		
Espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires		

[Au besoin, insérez des lignes]

b) Identifiez les possibles besoins et priorités en matière de politiques et réglementation de l'accès et du partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée.

III. Politiques, institutions et renforcement des capacités

3.1 Politiques, réglementations, programmes, institutions et autres parties prenantes

a) Décrivez les politiques et programmes pertinents adoptés par le pays et mis en œuvre pour soutenir

[30] Référence: questions 72 et 73 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

[31] Les mesures facilitant l'accès aux différentes composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture varient habituellement en fonction de l'utilisation prévue de la ressource (par ex. toute utilisation; recherche et développement; utilisation commerciale). Les exemples de mesures incluent l'obtention d'un consentement préalable en connaissance de cause, le partage des avantages sur la base d'un accord mutuel, la mise en place de contreparties spéciales pour l'accès aux ressources détenues par les peuples autochtones et les communautés locales, etc.

la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et précisez dans quelle mesure la biodiversité associée et les espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires sont prises en compte.[32] Les politiques et programmes pertinents sont ceux qui ont pour objectif:

- une conservation et utilisation coordonnées des ressources génétiques par secteur
- prennent en compte les aspects de la sécurité alimentaire et la nutrition[33]
- l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité associée
- la préservation des services écosystémiques
- l'amélioration de la résilience et de la durabilité des systèmes de production
- soutiennent les agriculteurs, les éleveurs, les communautés forestières et les pêcheurs dans l'adoption et le maintien de pratiques qui renforcent la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture
- l'application d'approches écosystémiques et de la gestion des paysages terrestres et marins[34]

Le Gabon ne dispose que d'une Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPADB). Celle-ci peine à être mise en œuvre, faute de financement. Elle traite des questions scientifiques liées aux différents types de biodiversité, de conservation de la biodiversité dans les aires protégées et des questions multisectorielles de coopération bilatérale et multilatérale.

b) Faites une courte analyse des forces et faiblesses des politiques et programmes mentionnés ci-dessus et indiquez leur degré de mise en œuvre.[35]

ENCADRÉ 3. Donnez jusqu'à trois exemples qui illustrent la contribution active des différentes parties prenantes dans le pays, tels que les groupes et associations d'agriculteurs, d'éleveurs, de communautés forestières et de pêcheurs, les ONG et autres organisations de la société civile, à une conservation et/ou une utilisation durable améliorée de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à la préservation des services écosystémiques.[36]

c) Donnez des exemples de coopération interministérielle fructueuse dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et décrivez les mécanismes pertinents de cette collaboration.[37]

NC

d) Identifiez les possibles besoins et priorités en matière de politiques, réglementations, programmes et institutions régissant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée et les espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires.[38]

3.2 Capacités

[32] Référence: questions 66, 67 et 78 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux. Les politiques et programmes peuvent inclure des mesures incitatives et des avantages, tels qu'un soutien financier, la fourniture d'intrants ou des subventions, afin de soutenir les activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
[33] Les politiques et programmes pertinents devraient faire explicitement référence à la biodiversité associée et/ou aux espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires.
[34] Référence: question 67 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[35] Référence: questions 66 et 67 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[36] Référence: question 77 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[37] Référence: questions 81 et 82 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[38] Référence: question 88 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

a) Identifiez et classez par ordre de priorité les besoins en formation et éducation pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité associée et décrivez les possibles contraintes.[39]

b) Identifiez et classez par ordre de priorité les besoins en matière de recherche pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité associée, des espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires et des services écosystémiques et décrivez les possibles contraintes.[40]

IV. Coopération régionale et internationale

4.1 Initiatives régionales dans lesquelles le pays est impliqué pour la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

a) Décrivez dans le Tableau 7 les politiques et programmes régionaux intégrant la conservation et/ou l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée, les espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires et les services écosystémiques.

Tableau 7. Description des politiques et programmes régionaux pertinents intégrant la conservation et/ou l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée, les espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires et les services écosystémiques. [41]

Politiques et programmes régionaux	Description

[Au besoin, insérez des lignes]

4.2 Besoins et priorités

a) Identifiez les possibles besoins et priorités en termes d'intégration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la biodiversité associée, des espèces sauvages utilisées à des fins alimentaires et des services écosystémiques dans les initiatives régionales et internationales.

V. Synthèse des besoins et priorités et options pour la voie à suivre

Les pays peuvent utiliser le Tableau 8 pour résumer leurs besoins et priorités, et les possibles actions à entreprendre, pour chacun des quatre domaines prioritaires des présentes Lignes directrices.[42]

Tableau 8. Liste des besoins et priorités de votre pays, et possibles actions à entreprendre, pour la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

[39] Référence: questions 85, 86 et 90 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[40] Référence: questions 87 et 91 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[41] Référence: question 84 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.
[42] Voir sections 1.3 (a), 2.1 (f), 2.2 (c), 2.3 (b), 3.1 (d), 3.2, 4.2 (a) des présentes Lignes directrices.

Domaine prioritaire	Besoins et priorités	Possibles actions à entreprendre[43]
1. Évaluation et suivi	- Inventaire exhaustif des espèces ; - Organisation des filières ; - Vulgarisation de la connaissance des nouveaux produits exotiques ; - Appui à la recherche-développement sur les espèces.	Priorisation et financement des actions.
2. Conservation et utilisation durable	- Inventaire exhaustif de toutes les ressources génétiques forestières, phytogénétiques et zoogénétiques ; - Identification de la biodiversité associée.	Elaboration et financement d'un plan d'inventaire et d'identification.
3. Politiques, institutions et capacités	- Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles ; - Arrangement institutionnel pour la gestion et la conservation de la biodiversité.	
4. Coopération régionale et internationale	- Participation aux initiatives régionales/sous-régionales ; - Intégration des standards internationaux.	

[43] Référence: questions 92, 93, 94, 95, 96 et 97 des Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

ANNEXE 1

Figure 1. Portée recommandée de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.*

	Services écosystémiques	
	Principalement d'approvisionnement	**Principalement de soutien et de régulation**
Ressources biologiques	Produits alimentaires et non alimentaires fournis par les espèces cultivées et sauvages et ressources génétiques végétales, animales (vertébrés et invertébrés), aquatiques et les micro-organismes. Par exemple les arbres (bois d'œuvre, bois de chauffage), les cultures (alimentation humaine et animale, fourrage, colorants), l'élevage (viande, œufs, cuirs, peaux, fourrure, fibres), les poissons, les plantes sauvages (nourriture, médicaments), les espèces sauvages apparentées, les champignons comestibles, les insectes comestibles, le gibier, les crustacés et les mollusques (perles).	Biodiversité associée: espèces et ressources génétiques participant directement à la régulation et au soutien des systèmes de production. Par exemple les micro-organismes du sol et du plancton, les pollinisateurs, les symbiotes et les forêts de varech.
Évaluations de la CGRFA correspondantes	Ressources phytogénétiques : premier et deuxième rapports sur *L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* Ressources zoogénétiques : premier et deuxième rapports sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* Ressources génétiques forestières: premier rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* Ressources halieutiques : premier rapport sur *L'état des ressources halieutiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (publication prévue en 2017)	***L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (publication prévue en 2017)**
Note: La portée de ***L'État de la Biodiversité pour l'Alimentation et l'Agriculture dans le Monde*** inclut les interactions entre les ressources génétiques végétales, animales, forestières et/ou aquatiques, les services écosystémiques (principalement de soutien et de régulation), la biodiversité associée et les ressources sauvages utilisées à des fins alimentaires.		